



NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS DES EXPERT-E-S DE NOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

COALLIA considère que le dialogue social est prioritaire dans les relations avec son personnel tant au niveau collectif avec les Syndicats et les institutions représentatives du personnel qu'au niveau individuel avec chaque salarié. *(cf. notre Charte des Relations Sociales)*

→ Nos deux organisations syndicales ont sollicité le 8 Octobre dernier une audience pour le 15 novembre auprès du directeur général, M. Richard, du secrétaire général, M. Roch, et de la directrice des ressources humaines, Mme Prévost. **Même après relance, pas le moindre retour !**

Silence total !!! Est-ce cela donner la priorité au dialogue social ?

Notre priorité, en tant que VOS REPRESENTANTS, était d'alerter la direction sur les sujets qui nous préoccupent TOUS :

- Que la direction entende enfin les alertes, comme des informations-consultations et qu'elle donne des réponses concrètes aux questions/réclamations des salarié-e-s ;
- Qu'elle s'engage enfin à respecter le calendrier social ;
- Qu'elle privilégie la voie du dialogue, en particulier lors des réunions de négociation ;
- Qu'elle s'engage à fournir les documents réglementaires, en respectant les délais, pour les réunions de CSE et CSSCT ;
- Etc.

La qualité du dialogue social ne se mesure pas à la fréquence des réunions comme aime à le penser notre directeur général : les instances ne sont pas de simples chambres d'enregistrement...

La Direction et les Syndicats considèrent comme une priorité absolue de rechercher des solutions négociées par la voie du dialogue et la signature d'accords ? *(cf. notre Charte des Relations Sociales)*

Pour autant, **depuis presque deux ans, plus aucun accord n'est signé** par les Organisations Syndicales. Après discussion pour la forme, la direction préfère passer en force avec des Décisions Unilatérales de l'Employeur (DUE).

Et vous, collègues salarié-e-s, **subissez-vous le même sort que nous qui vous représentons ?** "L'institution est-elle réactive" à vous fournir des réponses au sujet des problèmes que vous rencontrez dans l'exercice quotidien de votre travail ? (Paie, CET, Indemnité journalière lorsque vous êtes malade, Nombre d'heures travaillées, Paiement des heures supplémentaires...)

Comment une poignée de personnes, soi-disant expertes, décide-elle seule pour le devenir collectif de plus de 4000 salarié-e-s ?

Dans un quotidien pourtant de plus en plus dégradé, **nous salariés, nous nous échinons à porter des valeurs auprès de publics de plus en plus fragilisés. Ce sont ces valeurs, que nous incarnons toutes et tous, qui ont fait que notre association a pu perdurer depuis près de soixante ans.**

NOUS EXIGEONS QUE LA DIRECTION NOUS ENTENDE MAINTENANT !!!